PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2010 - 801 du 31 décembre 2010
portant nomination du directeur général adjoint chargé de l'amont pétrolier de la société nationale des pétroles du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-595 du 21 août 2010 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Alfred Charles SOCKATH** est nommé directeur général adjoint chargé de l'amont pétrolier de la société nationale des pétroles du Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Alfred Charles SOCKATH**, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2010 -801

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

André Raphaël LOEMBA.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-